



Schweizerische Eidgenossenschaft  
Confédération suisse  
Confederazione Svizzera  
Confederaziun svizra

Département fédéral de l'intérieur DFI  
Office fédéral des assurances sociales OFAS

# Réforme de la prévoyance professionnelle

## Le projet soumis en votation

OFAS, 19 mars 2024

# Défis de la prévoyance professionnelle

- Allongement de l'espérance de vie de la population

- 1985 : 73.5 ans (♂) respectivement 80.2 ans (♀)
- 2022 : 81.6 ans (♂) respectivement 85.4 ans (♀)

→ Les personnes à la retraite vivent toujours plus longtemps, surtout celles assurées dans le 2<sup>e</sup> pilier

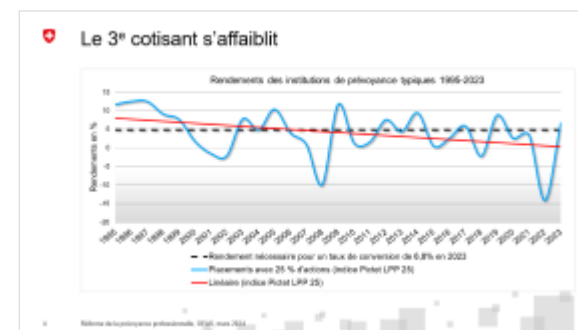
→ Les prestations de vieillesse sont versées plus longtemps



- Faiblesse des marchés financiers

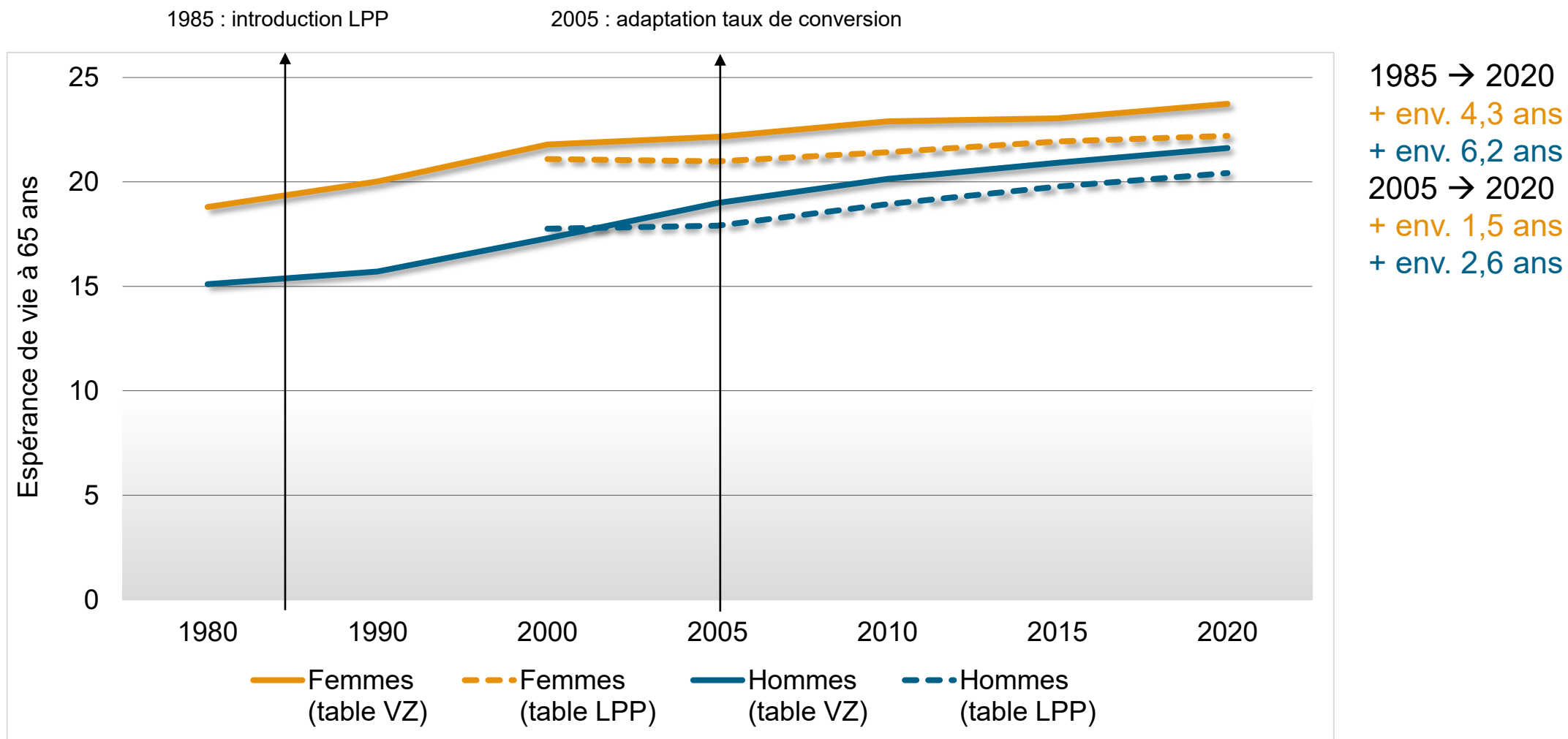
- Instabilité des marchés financiers
- Rendements faibles

→ Le 3<sup>e</sup> cotisant ne joue plus son rôle



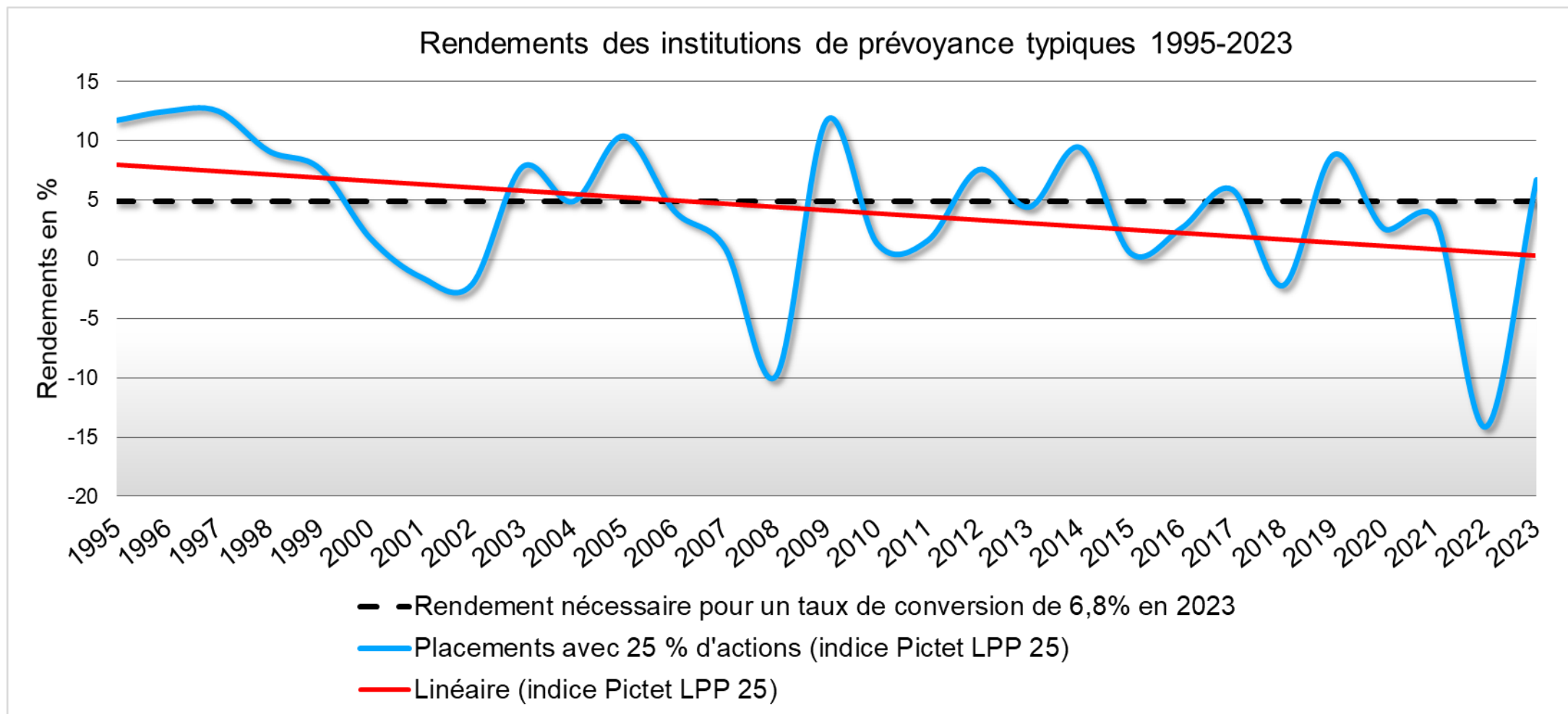


# Allongement constant de l'espérance de vie



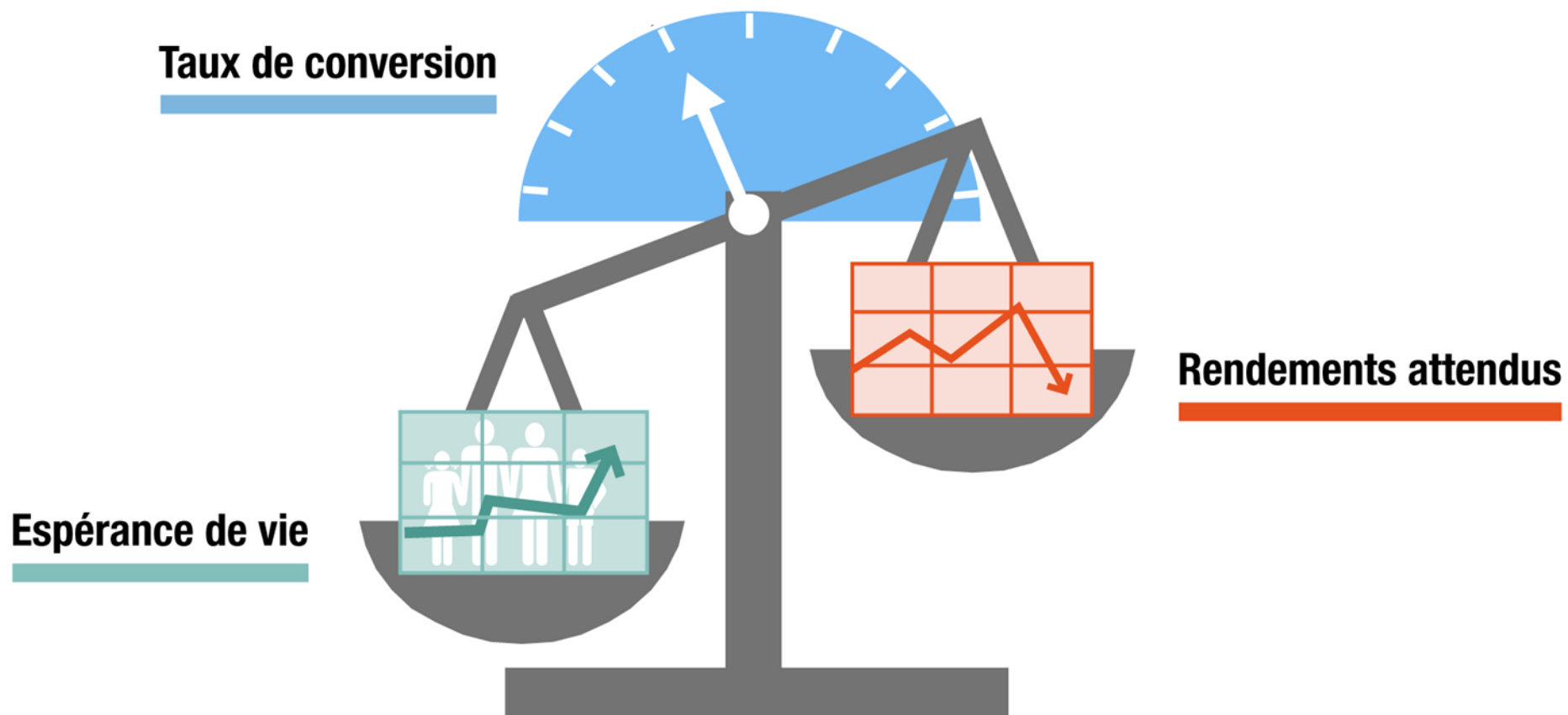


# Le 3<sup>e</sup> cotisant s'affaiblit





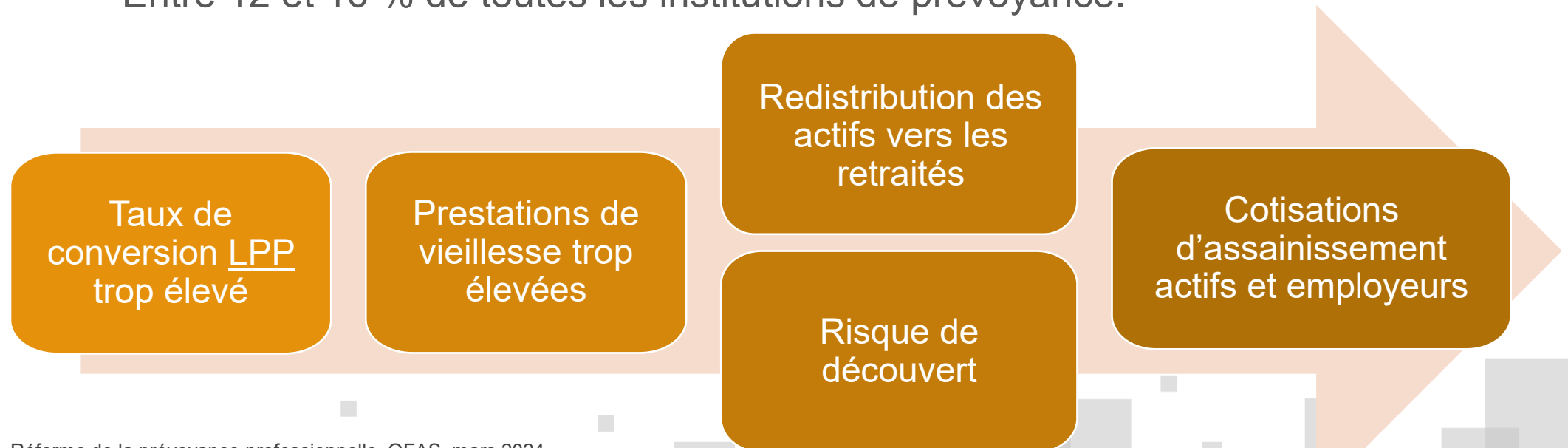
# Le taux de conversion minimal doit être adapté





# Taux de conversion minimal trop élevé : qui est touché ?

- Les institutions de prévoyance avec des prestations surobligatoires sont peu confrontées à ce problème
  - Elles peuvent appliquer un taux de conversion inférieur au taux minimal
- Les institutions LPP ou proches du minimum légal, ainsi que leurs assurés sont concernés
  - Entre 12 et 16 % de toutes les institutions de prévoyance.





# Une prévoyance professionnelle de moins en moins adaptée aux réalités

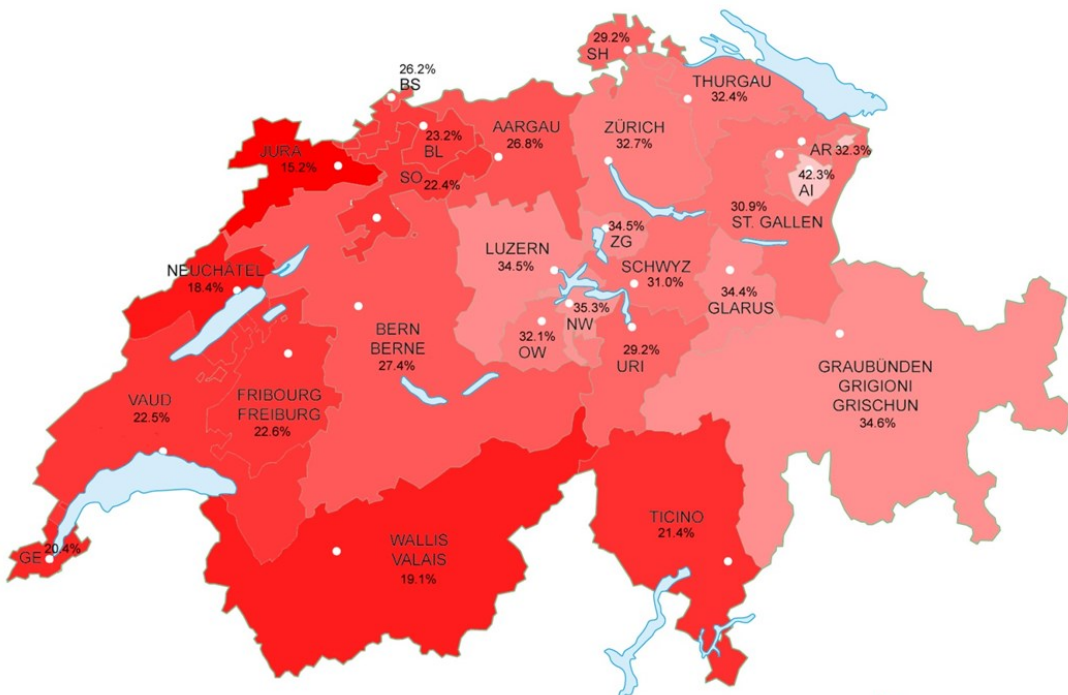
- La prévoyance professionnelle obligatoire ne répond pas aux nouvelles réalités sociales et du marché du travail
  - Bas revenus, temps partiels, cumul emplois/employeurs → lacunes de prévoyance
- Gender pension gap dans la PP (2022\*)
  - Rentes versées par les institutions de prévoyance
    - Hommes : 2585 francs / mois en moyenne
    - Femmes : 1583 francs / mois en moyenne
  - Prestations en capital versées par les institutions de prévoyance, en moyenne
    - Hommes : 281'470 francs
    - Femmes : 130'082 francs

\*Source: OFS – Statistique des nouvelles rentes 2022

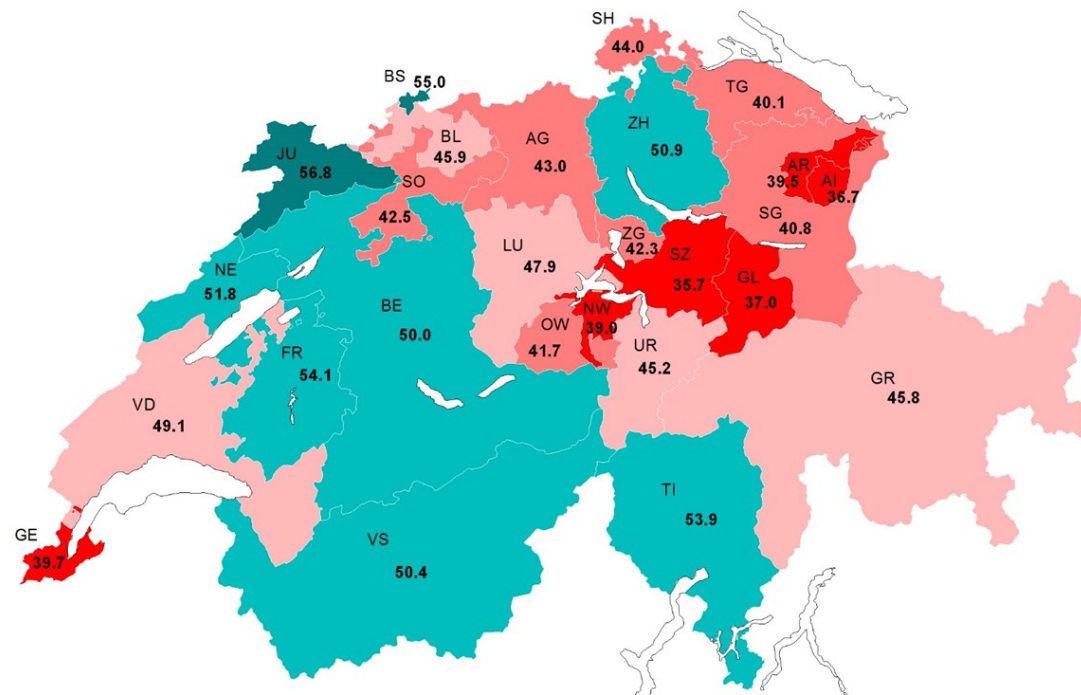


# Défi politique

## 2 x Non à une baisse du taux de conversion LPP



Votation du 07.03.2010 : 72,7 % de non  
(réduction du taux de conversion LPP à 6,4 %  
sans mesure de compensation)



Votation du 24.09.2017 : 52,7 % de non  
(réduction du taux de conversion LPP à 6,0 %  
avec mesures de compensation)





# Les mesures en bref



Baisse du taux de conversion minimal LPP

Renforcement du processus d'épargne

Nouveaux taux de bonification

Supplément de rente pour la génération  
transitoire



# Abaissement du taux de conversion minimal LPP ...

- Le taux de conversion minimal dans la prévoyance professionnelle obligatoire passe de 6,8 à 6,0 %
  - Il prend ainsi davantage en compte l'espérance de vie et les faibles rendements des marchés financiers
  - Concerne de manière directe entre 12 et 16 % de toutes les institutions de prévoyance et leurs assurés
- L'adaptation se fait en une étape
- Avec obligation pour le Conseil fédéral d'établir au moins tous les cinq ans un rapport à l'attention du Parlement pour déterminer le taux de conversion des années suivantes



## ... avec des mesures de compensation

Objectifs

- Maintenir globalement le niveau des rentes
  - Sans mesures de compensation, la baisse du taux de conversion minimal LPP entraînerait une diminution du niveau des nouvelles rentes de l'ordre de 12 %
- Améliorer les prestations pour les personnes à faible revenu, à temps partiel ou cumulant différents emplois
  - Principalement des femmes

Mesures

- Augmenter l'avoir de vieillesse LPP
  - Déduction de coordination en pourcentage du revenu
  - Seuil d'accès abaissé
  - Taux de bonifications de vieillesse adaptés et simplifiés
- Supplément de rente pour la génération transitoire (15 ans)



# Renforcer le processus d'épargne : dans le détail

---

**Déduction de coordination**

25 725 francs



**20 % du salaire assuré**

---

Le gain assuré dans la LPP correspond désormais à 80 % du salaire (pour les salaires jusqu'à 88'200 francs)

---

**Seuil d'accès**

22 050 francs



**19 845 francs**

---

- ▶ Amélioration de la couverture des personnes à bas revenus, temps partiel et cumulant plusieurs emplois, dès l'entrée en vigueur de la réforme
- ▶ Env. 100'000 personnes concernées
  - 70'000 personnes nouvellement assurées
  - 30'000 personnes mieux assurées



# Nouveaux taux de bonification

	Bonifications de vieillesse Régime en vigueur	Bonifications de vieillesse Réforme de la LPP
25–34 ans	7 %	9 %
35–44 ans	10 %	
45–54 ans	15 %	14 %
55–65 ans	18 %	

- Simplification avec désormais deux classes d'âge, au lieu de quatre
- Suppression du surcoût des personnes de 55 ans et plus
- Nouveaux taux au final plus bas, mais appliqués à un salaire assuré plus haut (nouvelle déduction de coordination)



# Supplément de rente pour la génération transitoire

- **Ayants droit**
  - Nouveaux bénéficiaires de rentes de vieillesse ou d'invalidité
  - Génération transitoire de 15 ans, à partir de l'entrée en vigueur de la réforme
  - Si la réforme entre en vigueur en 2027, les années de naissance 1962-1976 (♂) et 1962-1977 (♀) feront partie de la génération transitoire.
- **Supplément versé en plus de la rente PP**
  - Le montant dépend de l'année de naissance
  - et de l'avoir de prévoyance (incl. partie surobligatoire)



# Montants du supplément

<b>Génération transitoire</b>	<b>Avoir vieillesse inférieur à 220 500 frs</b>	<b>Avoir vieillesse entre 220 500 – 441 000 frs</b>	<b>Avoir vieillesse supérieur à 441 000 frs</b>
5 premières années	200.- / mois	Montant dégressif	0.-
5 années suivantes	150.- / mois		0.-
5 dernières années	100.- / mois		0.-

Env. 25% des assurés de la génération transitoire

Env. 25% des assurés de la génération transitoire

Env. 50 % des assurés de la génération transitoire



# Coûts et financement du supplément de rente

## Coûts

- Dépenses supplémentaires en moyenne : 0,8 milliard / an
  - dont 0,3 milliard remboursé par le Fonds de garantie LPP (FdG)
  - dont 0,5 milliard à la charge des institutions de prévoyance
- Sur 15 ans, les coûts sont estimés à 11,3 milliards en tout

## Contributions FdG

- Cotisations paritaires de 0,24 % sur les salaires coordonnés élargis (1<sup>re</sup> année)
- Pour les années suivantes, le Conseil fédéral définit le taux de cotisation en fonction du besoin de financement
- Pendant 15 ans





# Coûts de la réforme LPP21

au prix de 2023

Mesure	Coûts moyens / an (en milliards de francs)
Modification du processus d'épargne (déduction de coordination, bonifications de vieillesse)	1,4
Abaissement du seuil d'accès	0,1
Suppléments de rente	0,8
Suppression subsides pour structure d'âge défavorable	- 0,2
<b>Total</b>	<b>2,1</b>



# Référendum lancé avec succès

- Référendum lancé par différents syndicats, le PS et les Verts
- Officiellement abouti le 24.7.23 avec 77 732 signatures validées



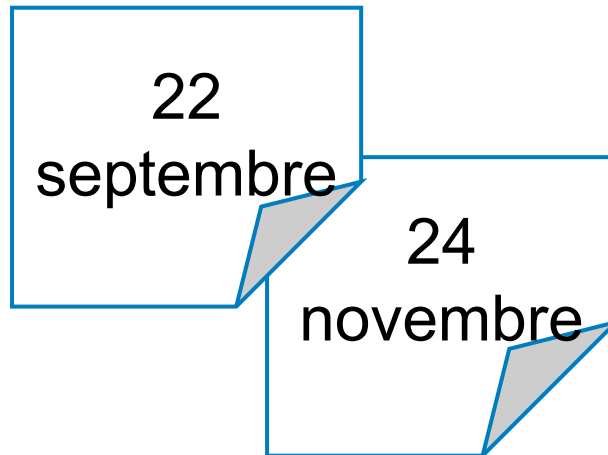
Die Gewerkschaft.  
Le Syndicat.  
Il Sindacato.

Travail.Suisse





# Votation populaire en 2024





# Arguments des partisans

- Stabilisation de la situation financière des caisses de pension proches du plan minimal LPP
  - Garantir les rentes pour les générations futures et réduire la redistribution des personnes actives vers les retraités
- Amélioration de la couverture des temps partiels et des bas revenus
  - En majorité des femmes
- Niveau des rentes maintenu avec des mesures de compensation ciblées



# Les conséquences d'un statu quo

- Le statu quo concerne seulement les assurés avec des prestations minimales LPP ou proches du minimum LPP (ainsi que leurs employeurs)
- Ces sont les personnes actuellement actives avec des bas salaires et des prestations minimales de la prévoyance professionnelle. Elles sont pénalisées par les :
  - « Transferts d'intérêt » / rendements trop bas → avoir de vieillesse plus bas et rentes plus basses
  - Cotisations de risque excessives → salaires nets plus bas
  - Cotisations supplémentaires → salaires nets plus bas
- Un taux de conversion trop élevé a des conséquences négatives concrètes pour une partie des assurés, en l'occurrence ceux qui touchent déjà des prestations peu élevées.



# Arguments des opposants

Source: [www.baisse-des-rentes.ch](http://www.baisse-des-rentes.ch)

- Baisse du taux de conversion minimal = baisse des rentes
  - «La réforme de la LPP entraînera de nouvelles baisses de rente».
- Hausse des cotisations salariales = moins de salaire net
  - «Les bas salaires seront les plus ponctionnés».
- Promesse pas tenue
  - «On a promis aux femmes une hausse de leurs rentes. Cette promesse n'est pas tenue».
- Le projet du Conseil fédéral était le seul à garantir un supplément de rente pour tous les assurés avec une solidarité des hauts revenus pour les plus bas
- Le secteur financier comme seul gagnant
  - «Les assurances, les gestionnaires de caisses de pension et les courtiers y gagnent.»